



Sommaire

| | |
|---|------------|
| Le mot du maire | page 2 |
| Résumé du conseil municipal | page 3 - 4 |
| La réalité des chiffres par Alexandre Mondoloni | page 5 - 6 |
| Le CCAS | page 7 |
| Agenda | page 8 |

Informations pratiques

Tél 04 95 74 61 82
Fax 04 95 74 66 20
E-mail : mairie.sollacaro@wanadoo.fr

Horaires

Du Lundi au Vendredi
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30

Le mot du maire

Chers concitoyens, Chers amis,

Je remercie une fois de plus toutes celles et tous ceux qui nous ont témoigné leur confiance.

En effet, les candidats de la liste « Inseme pà suddacaro » ont tous été élus dès le premier tour.

Après l'effervescence de la campagne électorale et de ces élections, les membres de la nouvelle équipe municipale se sont rapidement mis au travail avec enthousiasme, apportant chacun sa pierre à l'édifice.

Comme nous nous y étions engagés, nous vous présentons notre premier bulletin municipal qui paraîtra vraisemblablement deux fois par an (Juin et Décembre)

Vous y trouverez certaines informations concernant la vie de notre commune, mais nous désirons que cette revue soit aussi l'occasion d'échanges entre la population et la municipalité afin que chacun d'entre nous prenne conscience de nos droits et de nos devoirs de citoyens.

Un site internet sera aussi prochainement créé qui viendra compléter et même préciser et détailler le contenu de notre semestriel.

En attendant, sachez que nous restons à l'écoute de tous et que nous continuerons d'œuvrer pour l'intérêt général qui n'est pas (faut-il le préciser) une addition d'intérêts particuliers !

Je souhaite donc à tous, à l'aube de la saison estivale, de profiter des beaux-jours à venir et de faire en sorte que notre communauté vive en harmonie, dans la bonne entente, en faisant preuve de bon sens civique.

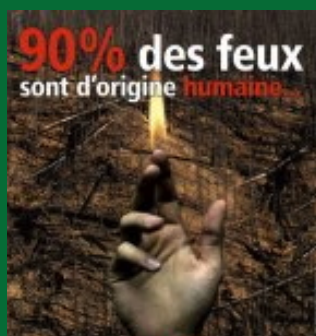
J.J. Bartoli





Le tri, oui !
Les dépôts sauvages,
non !

Appelez la mairie pour
connaître la date
d'enlèvement des
encombrants.



Redoublons de vigilance
cet été.

Il est rappelé que le
débroussaillage est
obligatoire, 50 m autour
des maisons.

Numéro des pompiers :
18

Le conseil municipal s'est réuni le 30 mars et le 26 Avril 2014. Nous vous rappelons que ces réunions sont publiques.

Les comptes rendus sont affichés en Mairie.

Résumé de ces séances

Le 30 Mars, nous avons procédé à l'élection du Maire, de ses adjoints et à la constitution des différentes commissions et délégations

Délégués a la Communauté des communes

- BARTOLI Jean Jacques
- BARTOLI Dominique

Délégués auprès du syndicat d'énergie

- BUCAÏ Bernard (titulaire)
- BARANOVITCH Jérôme (suppléant)

Le **26 Avril**, a été présente le budget primitif 2014, principal et eau & assainissement.

Budget principal

| | |
|----------------------------|-----------|
| Dépenses de fonctionnement | 926 100 |
| Recette de fonctionnement | 978 000 |
| Dépenses d'investissement | 1 516 986 |
| Recettes d'investissement | 1 516 986 |

Budget eau assainissement

| | |
|----------------------------|---------|
| Dépenses de fonctionnement | 172 621 |
| Recette de fonctionnement | 214 839 |
| Dépenses d'investissement | 167 889 |
| Recettes d'investissement | 167 889 |

Le budget a été voté à l'unanimité.

Concernant les différentes taxes il a été convenu de maintenir les taux appliqués en 2013. Le produit previsionnel attendu serait de de 167 316 €



Pour le maintien d'une poste à Sollacaro, nous l'avons transformée en Agence Postale Communale.

Ce sera désormais un agent communal qui assurera le fonctionnement de l'agence qui sera sous la tutelle de la mairie

Les travaux d'installation sont en cours.

Le numéro de téléphone vous sera communiqué dès l'ouverture.

Horaires :

Du lundi au vendredi
8h30 à 12h00

Le conseil municipal a également approuvé les projets suivants :

- Suite à des dégâts causés par des éboulements, il convient de procéder à une reprise partielle du réseau assainissement au lotissement communal (11605 €).
- Déviation de la canalisation AEP en aval du réservoir principal sur 40m, du fait de la création d'une voie d'accès (14 677€).
- Afin d'améliorer la qualité de l'eau distribuée, il convient d'installer un système de chloration au forage du Taravo (9009€).

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- 45% en auto financement
- 55% par le Département

Le Maire explique aux membres du Conseil municipal que l'honorariat est conféré par Monsieur le Préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins 18 ans dans la même commune.

Il propose de nommer **Monsieur Alexandre Mondoloni** au titre de **Maire Honoraire**, l'honorariat n'étant assorti d'aucun avantage financier imputable sur le budget communal.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité.

Au cours de cette séance divers dossiers ont été étudiés

Les travaux sur Calvese (quartier Pastini) ont commencé Concernant l'aménagement du préau et l'installation des ralentisseurs, l'entreprise a été désignée. Du fait de la saison estivale les travaux ne débiteront qu'en septembre.

Le sujet des dépôts sauvages d'encombrants a été abordé : Il est rappelé que cela est formellement interdit et que la décharge de MOCA est ouverte de 8H à 12 h sauf mardi et dimanche.

ENDETTEMENT DE LA COMMUNE, LA REALITE DES CHIFFRESRédacteur : **ALEXANDRE MONDOLONI**

Suite aux informations qui ont circulé à propos de l'endettement de la Commune, accusant la mandature sortante :

- d'étrangler financièrement la Commune,
- de prélever une somme astronomique sur les contribuables Sollacarais pour rembourser la dette,
- de nourrir les banques...

Je voudrais, en tant que responsable sortant des finances Communales, rétablir un certain nombre de vérités.

L'année de référence, dans la note éditée pendant la campagne étant 2012, nous nous référons dans la suite essentiellement à cet exercice.

Je précise que tous les chiffres avancés dans cet article sont vérifiables au secrétariat de la mairie, en particulier les comptes administratifs 2006 à 2013, la DGF et les taux d'imposition ; les autres informations sont également consultables sur le site internet : <http://alize2.finances.gouv.fr>.

1. La structure financière du Compte administratif 2012

| Dépenses | Recettes ¹ | Annuité emprunt |
|---|--------------------------|-----------------------|
| Fonctionnement 343 645 € | Fonctionnement 432 502 € | Intérêts 18 818 € |
| Investissement 587 886 € (Projets D'équipement) | Investissement 347 713 € | Capital 47 563 € |
| TOTAL 931 531 € | TOTAL 780 215 € | TOTAL 66 381 € |

Le remboursement de l'emprunt ne représente que 7,1% des dépenses totales.

Les recettes de fonctionnement permettent de couvrir les dépenses de fonctionnement et de dégager la capacité d'autofinancement, nécessaire au montage des dossiers d'investissement, qui sont également adossés aux subventions (Etat, Région, Département) et aux emprunts.

| Recettes de fonctionnement | | |
|---|------------------|-----------------------|
| Impôts locaux | 216 393 € | soit 50% des recettes |
| Produits des services (location des biens, cantine ...) | 30 796 € | soit 7% des recettes |
| Participation de l'Etat (dotation globale de fonctionnement attribuée par l'Etat à toutes les Communes) | 185 313 € | soit 43% des recettes |
| TOTAL | 432 502 € | |

2. Modalités de calcul de la dette par habitant

La dette par habitant qui a été calculée sur le site internet www.proxiti.info et diffusée pendant la campagne électorale est :

66 381 divisés par 356 habitants=186 €par habitant et par an

Cette façon de calculer relève un peu de l'escroquerie et voici pourquoi :

- la population (appelée réelle) retenue est bien de 356 habitants ; il s'agit de 356 résidents permanents.
- mais il n'y a pas que des résidents permanents qui paient des impôts sur la Commune.

Il y a tous les contribuables qui y possèdent un bien sans résider toute l'année sur place et, qui, à ce titre paient des impôts locaux : On peut en recenser environ 200. C'est tellement vrai que l'Etat, pour calculer sa dotation annuelle aux Communes a retenu pour Sollacaro une population de **555 habitants**.

Ainsi le prélèvement par habitant pour le service de la dette n'est forcément pas le même, puisqu'il est de :

66 381 divisés par 555 habitants = environ 120 €par habitant et par an

Mais ce n'est pas tout...

Pour calculer la charge réelle par habitant, il faut s'en tenir à la part que les contribuables ont apporté au CA 2012, soit 216 393 € d'impôts (environ 50 % des recettes de fonctionnement)

Ce qui revient à dire que sur les intérêts 2012 de 18 818 €, le prélèvement sur les contribuables est en réalité de :

50% de 18 818 € divisés par 555 habitants = 17 €par habitant par an²

Si l'on regarde maintenant le paiement du capital de la dette, il faut savoir qu'il s'effectue au niveau comptable dans la section investissement du budget

Or, la Commune a deux possibilités pour couvrir le montant 2012 de l'annuité de 47 503 €:

- Soit le prélever directement sur les recettes de fonctionnement, ce qui donnerait une ponction supplémentaire sur le contribuable d'environ 43 €³
- Soit utiliser les sommes reçues en investissement, pour le F.C.T.V.A⁴ et la T.L.E⁵

C'est ce que la Commune a choisi de faire, évitant ainsi de tirer directement sur les impôts locaux.

Le tableau suivant, atteste de l'affectation de l'amortissement du capital au cours de ces dernières années :

| Année | Ressources FCTVA et TLE | Amortissement Capital | Année | Ressources FCTVA et TLE | Amortissement Capital |
|--|----------------------------|--------------------------|-------|----------------------------|--------------------------|
| 2006 | 118 068 € | 22 659 € | 2010 | 68 477 € | 34 252 € |
| 2007 | 77 434 € | 26 716 € | 2011 | 115 123 € | 54 407 € |
| 2008 | 71 707 € | 33 658 € | 2012 | 49 768 € | 47 563 € |
| 2009 | 149 664 € | 28 478 € | 2013 | 93 368 € | 56 940 € |
| TOTAL FCTVA et TLE sur 8 ans → 743 609 € | | | | | |
| TOTAL amortissement capital sur 8ans → 304 373 € | | | | | |
| Excédent global FCTVA-TLE sur 8ans → 439 236 € soit 55 000 €/an | | | | | |

Il ressort de ce tableau que malgré le remboursement du capital, la commune a tiré un excédent moyen annuel de 55 000 € sur le FCTVA et la TLE, qui a pu être porté sur l'investissement annuel moyen qui est de 550 000 € depuis 2006.

A cet excédent de 55 000 € s'ajoute également le montant de l'épargne nette annuelle⁶, soit à titre d'exemple : 88 919 pour 2012, 86 820 pour 2013 etc....

En résumé la ponction effective sur le contribuable de Sollacaro pour honorer le service de la dette se réduit à la part prélevée pour les intérêts en section de fonctionnement, soit 17 €/par habitant et par an ; la part de capital étant largement compensée par des recettes FCTVA et TLE, au niveau de la section d'investissement.

3. A quoi ont servi ces emprunts

Ils ont servi bien entendu à investir, à savoir que la Commune ayant depuis 2006, investi 550 000 €/an, le total de ces investissements a été de 4 400 000 € qui ont

- d'une part, amélioré considérablement les structures en équipement de la commune,
- et, d'autre part, irrigué le tissu économique local (artisans, fournisseurs, maître d'œuvre..),

4. Quelques comparaisons avec les communes de la Strate

Je terminerai cet article en comparant, en 2012, Sollacaro aux autres communes de la strate

| | Sollacaro | Autres communes de la strate |
|--|-----------|------------------------------|
| Fonds de roulement par habitant⁷ | 1 215 € | 559 € |
| Investissement par habitant | 977 € | 443 € |
| Fonds de compensation TVA et TLE | 99 € | 37 € |

Cela signifie que l'on a investi deux fois plus que les autres communes comparables, tout en préservant la trésorerie saine et en s'inscrivant dans un cercle vertueux, qui génère des recettes importantes de FCTVA.

5. Conclusion

Voilà quelle est la réalité des chiffres sur la situation financière de la Commune :

- **Les finances sont saines,**
- **La capacité d'investissement n'est pas atteinte.**

Pour certains, qui voulaient aussitôt nous traîner devant la cour des comptes (rien que ça !) et qui auraient pu se contenter de la Chambre Régionale des Comptes, je dis CHICHE !

¹ Ne sont pas compris dans les recettes nettes, les retours d'excédent des années précédentes

² En 2013, les recettes de fonctionnement s'élevaient à 453 932 et conduisent au même résultat de 17 €/par habitant.

³ Suivant ce scénario, la ponction totale (intérêts+ capital) en 2012 serait d'environ 60 €/par habitant par an.

⁴ Fonds de compensation sur la T.V.A : l'Etat rétrocède aux communes 15,6 % du montant des investissements TTC réalisés l'année précédente.

⁵ Plus la commune investit et plus elle dégage un bénéfice, car la T.V.A effectivement payée est dans sa majeure partie égale à 8%

⁶ La taxe locale d'équipement = taxe collectée par l'Etat au profit des communes, prélevée sur chaque demande de permis de construire.

⁷ L'épargne nette d'un exercice se calcule en déduisant les dépenses réelles des recettes réelles et elle détermine la capacité d'autofinancement.

⁸ Le fonds de roulement est la trésorerie courante de la Commune, qui permet notamment de faire les avances nécessaires sur les projets dans l'attente des subventions, ainsi que de couvrir les charges courantes comme le salaire des employés.

Le centre communal d'action sociale (CCAS)

Le CCAS est un service que votre Mairie met en place pour aider et soutenir les personnes dans le besoin.

Ses missions sont :

- **Apporter un soutien financier à des actions sociales**
- **Participer à l'instruction des demandes d'aides légales et les transmettre aux autorités compétentes**
- **Aider financièrement, moralement ou techniquement toute personne en difficulté par le biais d'un secours d'urgence ou bien d'un accompagnement personnalisé**

Le ccas est donc une cohérence d'intervention dont la démarche s'inscrit dans la réalité, la vie sociale de la commune, qui tisse des liens entre les élus, la population et des personnes qualifiées dans leur domaine (professionnels sociaux et associatifs).

A l'aide sociale légale le CCAS peut apporter une aide facultative qui a pour but , soit d'attribuer des prestations en espèces , en cas de sinistre ou de difficultés passagères soit des prestations en nature.

Le CCAS peut aussi faire des animations à caractère social (arbre de Noël, goûters, soirées...).

Dans son organisation on compte 4 élus du conseil municipal : Cesari Blanche, Germain Marie Antoinette, Langianni Marie-Paule, Nguyen Van Hoan Marianne.

Et 4 personnes qui ont souhaité participer : Andres Angela, Blanc Sébastien, Foata Jocelyne, Secondi Marie Paule.

Une permanence en mairie sera mise en place dans les mois à venir.



L'ADMR propose des services pour faire face à toutes les situations de la vie avec un personnel qualifié.

Téléphone : 04 95 24 38 95

AGENDA

BIBLIOTHEQUE

CONFERENCES

Rencontres avec auteurs

Débat / Signature / Pot d'accueil

Marie Peretti Ndiaye

Le racisme en Corse - Sociologie

Le 25 /07 à 18h30

Sampiero Sanguinetti

La violence en Corse / Essai - Sociologie

(en septembre)

François Petreto

Le mémorial des poilus corses - Histoire

(en novembre)

PROJECTIONS DE FILMS

Krysar Le Joueur de Flûte d'Hamelin

Animation / Enfant. Le 11/06 à 14h00.

Les Nuits Meds - Du Court en Musique

Court Métrage. Adulte & jeune.

Débat - Spuntinu. Le 21/06 à 18h30.

Le Temps des Gitans d'Emir Kusturica

Long-Métrage Adulte & Jeune /Drame.

Le 27/09 à 20h30.

Jumanji

Fantastique / Enfant. Le 8/10 à 14h00.

Les Nuits Meds - Un Court Climat Social

Court Métrage Adulte & Jeunes.

Débat - Spuntinu. Le 11/10 à 19h30.

Corsica.doc - Ruralités d'Ici ou d'ailleurs

Documentaire Adulte & Jeune.

Débat - Spuntinu. Le 7/11 à 19h30.

Matilda

Comédie / Enfant. Le 19/11 à 14h00.



Nous vous proposons d'organiser un petit concert gratuit pour la fête de la musique le 21 juin vers 18 heures et nous vous attendons nombreux pour partager ce moment de bonne

humeur ensemble.

Les mois de juillet et Août sont toujours très animés dans la région sans oublier notre traditionnelle foire de Filitosa et la Fête de Sollacaro.

Puis, nous essaierons de vous proposer une animation pour Sant 'Andria...Mais savez vous qui est Sant 'Andria et ce qu'il représente ?

La fête de Sant'Andria était naguère très attendue. Dans de nombreux villages, ce jour là, on avait coutume de faire du porte à porte pour quémander des denrées (chocolat, biscuits, fruits de saison vin, charcuterie....) en chantant :

Apriti, apriti !

A sant'Andria

Chi vene da longa via

Ha i pedi cunghilati

E hà bisognu di riscaldàsi

Cù un bon bichjeri di vinu ...

Puis une fois que l'on avait fait le tour du village, on se réunissait pour déguster les victuailles et en offrir aux plus démunis.

Cette fête fait de l'entraide et du partage, chose importante pour nous.

Nous souhaitons faire revivre cette tradition en associant jeunes et moins jeunes et donner aux restos du cœur ce que nous avons pu récolter.

En attendant, nous vous souhaitons un bel été !

L'association AVVENE ET TRADIZIONE
est toujours présente pour vous proposer
des animations (repas, loto ...)
et organiser des voyages.